

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 15-000593 / 52258309
Jowa SA, 1024 Ecublens VD
Service d'entretien
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
12 H
01.01.2016–31.12.2018 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 15-002335 / 42448755
Soc. Coop. Migros Genève Direction – Administration, 1227 Carouge GE
Disposition transport
Besoin particulier de consommation
2 H
01.03.2016–28.02.2019 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 15-001891 / 50132358
Société Coopérative Migros Vaud Siège social direction et entrepôts,
1024 Ecublens VD
Entrepôt / Chargement
Besoin particulier de consommation
35 H
01.01.2016–31.12.2018 (Renouvellement)
- 15-002334 / 42448755
Soc. Coop. Migros Genève Direction – Administration, 1227 Carouge GE
Chef équipe train/Chauffeur
Besoin particulier de consommation
2 H
01.03.2016–28.02.2019 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 15-000592 / 52258309
Jowa SA, 1024 Ecublens VD
Pâtisserie
Processus de production concernée par l'annexe de l'ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1)
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
Besoin particulier de consommation
22 H, 11 F
01.01.2016–31.12.2018 (Renouvellement)
- 15-000590 / 52258309
Jowa SA, 1024 Ecublens VD
Boulangerie
Besoin particulier de consommation
130 H, 55 F
01.01.2016–31.12.2018 (Renouvellement)
- 15-000591 / 52258309
Jowa SA, 1024 Ecublens VD
Expédition
Besoin particulier de consommation
32 H, 3 F
01.01.2016–31.12.2018 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 15-002241 / 65656352
Swisscom (Schweiz) AG, 3048 Worblaufen
Enterprise Customers - Migrations de système, les changements et les rejets, l'entretien, l'infrastructure informatique dans toute la Suisse
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
410 H, 90 F
01.09.2015–31.08.2018 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 15-001890 / 50132358
Société Coopérative Migros Vaud Siège social direction et entrepôts,
1024 Ecublens VD
Distribution / Frigo
Besoin particulier de consommation
36 H
01.01.2016–31.12.2018 (Renouvellement)

- 15-002333 / 42448755
Soc. Coop. Migros Genève Direction - Administration, 1227 Carouge GE
Commissionnement
Besoin particulier de consommation
17 H
01.03.2016–28.02.2019 (Renouvellement)

**Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche)
(art. 14 et 15 OLT 1)**

- 15-001893 / 50132358
Société Coopérative Migros Vaud Siège social direction et entrepôts,
1024 Ecublens VD
Entretien technique, Services domestique (Central et magasin), informatique
Horaire d’exploitation indispensable pour des raisons techniques
140 H
01.01.2016–31.12.2018 (Renouvellement)
- 15-002336 / 42448755
Soc. Coop. Migros Genève Direction – Administration, 1227 Carouge GE
Services techniques
Horaire d’exploitation indispensable pour des raisons techniques
12 H
01.03.2016–28.02.2019 (Renouvellement)
- 15-000594 / 52258309
Jowa SA, 1024 Ecublens VD
Service d’entretien: intervention de dépannage lors de problème technique
sur le site
Horaire d’exploitation indispensable pour des raisons techniques
8 H
01.01.2016–31.12.2018 (Renouvellement)

Permis de travail du dimanche (art. 19 LTr)

- 15-002612 / 72575045
TCS Training & Loisirs SA, 2523 Lignières
Cours de conduite / Events sécurité routière
Besoin particulier de consommation
48 H
01.01.2016–31.12.2016 (Renouvellement avec modification)
- 15-002514 / 53063929
TCS Training & Loisirs SA, 1217 Meyrin
Cours de conduite / Events sécurité routière
Besoin particulier de consommation
6 H
01.01.2016–31.12.2018 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss de la loi fédérale du 20 décembre 1968 sur la procédure administrative (RS 172.021) ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

27 octobre 2015

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail